



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 63617

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les attentes exprimées par l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) de voir instituer une journée officielle de la Résistance. Cette journée non chômée pourrait avoir lieu le 27 mai, date commémorative de la première réunion du Conseil national de la Résistance que présida Jean Moulin et qui unifiait, sous l'autorité du général de Gaulle, l'ensemble des forces de la Résistance intérieure. Cette journée commémorative permettrait d'évoquer non seulement les années d'occupation et le combat, trop souvent oublié, de la Résistance, mais aussi d'organiser de nombreuses actions, civiques et éducatives, notamment en direction des jeunes citoyens pour accomplir le nécessaire devoir de mémoire. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette importante question.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, ainsi qu'il l'a déjà affirmé à plusieurs reprises, est très sensible à la conservation de la mémoire du rôle considérable joué par la Résistance dans l'histoire du second conflit mondial. Cependant, le secrétaire d'Etat est réservé quant à l'institutionnalisation du 27 mai comme date unique de commémoration, dans la mesure où la Résistance n'est pas née en 1943, mais dès juin 1940, période pendant laquelle des initiatives significatives ont été prises, notamment par le général de Gaulle à Londres et par Jean Moulin à Chartres. Celles-ci se sont ensuite progressivement multipliées et ont été fédérées. Il serait néanmoins possible de s'appuyer sur la date du 27 mai pour faire étudier des textes dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, incarnant les valeurs de la Résistance. Il est en effet indispensable d'insister sur la nécessité de transmettre à la jeunesse l'engagement de ces hommes et de ces femmes au service de la nation pour défendre les valeurs de la République, de la démocratie et des droits de l'homme contre la barbarie nazie. C'est tout le sens de la « politique de la mémoire » que le secrétaire d'Etat a fait approuver par le Haut Conseil de la mémoire combattante, le 6 février dernier. Ainsi, les actions de mémoire de l'année 2001 seront-elles consacrées à l'engagement des Forces françaises libres avec le serment de Kouffra, aux exécutions de Châteaubriant ou à l'action du réseau du musée de l'Homme. Le département ministériel et le ministère de l'éducation nationale sont également prêts à s'associer aux initiatives que prendront les collectivités locales dans le cadre de la célébration de la Résistance.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63617

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3902

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4653